

Maître
Nathalie Negro-Romailler
Av. Maurice Troillet 260
1950 Sion

Sion, le 16 novembre 2015

Madame,

La prise de position du PDC du Valais romand sur la consultation portant sur les dispositions de contrôle des vins « AOC Valais » est la suivante:

De manière générale, le PDC du Valais romand souscrit aux propositions de modifications législatives proposées par les départements en charge du contrôle des denrées alimentaires. Nous approuvons la volonté d'améliorer le système de contrôle afin de garantir une meilleure traçabilité de la vigne à la bouteille. Nous soutenons par ailleurs une AOC valaisanne garantissant des vins de qualité. Toutefois, il nous semble indispensable, tant pour l'amélioration de la qualité des vins que pour la valorisation et l'union de la profession qu'une nouvelle concertation ait lieu entre l'Etat du Valais et les associations professionnelles, notamment l'IVV, afin de trouver des solutions admises de tous et permettant de vendre une image unie de la viticulture valaisanne hors des frontières cantonales. A l'image de la profession, nous sommes très partagés quant à certaines propositions émanant soit du canton, soit de l'IVV. En effet, si les propositions du service cantonal de l'agriculture ne font pas l'unanimité au sein de notre parti, il nous paraît également important de relever qu'une fraction du PDC Vr est dubitative quant aux propositions de l'IVV relatives à la segmentation des vins et à l'utilisation de MCR et de copeaux.

Nous proposons donc de remettre l'ouvrage sur le métier et de définir une nouvelle proposition.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces remarques.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.



Marie Gaillard
Secrétaire générale